

ÉDITION 18 | Décembre 2003

ClearIT

Informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements

18

euroSIC/SECB: 5 ans de présence active

Le profil de la SEPA se précise

LSV relooké

ÉDITORIAL **3**

LE PROFIL DE LA SINGLE EURO PAYMENTS AREA (SEPA) SE PRÉCISE **4**

«La question cruciale dans le développement d'un système collectif d'opérations de paiements européens est moins un impératif de centralisation des infrastructures que celui d'une norme en commun.»
Dr H.-J. Friederich de la Deutsche Bundesbank balise le chemin vers une zone européenne uniformisée des opérations de paiements.

euroSIC/SECB – 5 ANS DÉJÀ DE PRÉSENCE ACTIVE **7**

La place financière suisse dispose grâce à euroSIC d'un raccordement via la SECB à tous les 15 systèmes européens de compensation en euro. Rétrospective sur un chapitre réussi de l'histoire financière suisse avec des articles de Jörg Auer (UBS), André Bamat (Swiss Interbank Clearing) et Horst W. Sander (SECB).

UN NOUVEAU SYSTÈME DE RECOUVREMENT SUISSE (LSV) POUR L'ÉTÉ 2005 **12**

De nombreux entretiens entre les instituts financiers suisses ainsi qu'une analyse de marché montrent la voie vers une solution plus moderne et plus efficace de ce système électronique d'opérations de paiements.

LIVRAISON DANS MINISIC VIA payCOM^{web} **15**

Lors de l'exercice miniSIC 2003, payCOM^{web} a été exploité comme nouveau canal de livraison.



CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

La Suisse un îlot de paiements? Encerclée par la zone euro, définitivement confinée à l'isolation? Ces questions nous ont préoccupé il y a sept ans, avec l'introduction imminente de l'euro dans les États européens. Il convenait, en tant que pays «out-out», ne faisant donc partie ni de l'UE ni de l'Union économique et monétaire européenne, mais entretenant de multiples flux de paiements avec nos voisins de la zone euro, de trouver un accès favorable à l'Euroland, dont profiterait en définitive la place financière suisse. Et bien entendu sans se départir de ce confort des processus auxquels nous étions habitués dans les opérations de paiement en francs suisses! Prenant son courage à deux mains, le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers a alors approuvé notre proposition de développer un système euroSIC en Suisse, parallèlement à SIC et de fonder en tant qu'«Overseer» la SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH à Francfort, qui assumerait désormais la fonction de «banque centrale».

Cette idée concrétisée en un temps record par la place financière helvétique, avec la collaboration exemplaire de tous les intervenants, est aujourd'hui un symbole en tant que «solution parvenue à maturité sur le plan technique» (lisez à ce sujet l'interview avec M. Dr H.-J. Friederich). Seul système de traitement des paiements en euro en exploitation 24 heures sur 24, euroSIC a été fonctionnel dès le début. De plus, l'attractivité de notre solution a été rehaussée par remoteGATE, l'accès à distance à euroSIC. Il a en effet permis un raccordement aux systèmes de traitement des paiements suisses entre les banques suisses et étrangères, compatible avec SWIFT, pouvant être intégré économiquement dans les applications Inhouse et les processus d'exploitation existants. Vouloir rester dans le coup, à n'en pas douter une décision courageuse, s'est donc révélé payant: la place financière suisse participe aujourd'hui directement au développement et à l'évolution des opérations de paiement en Europe.

Le temps ne suspend pas son vol: d'autres défis d'importance s'annoncent déjà avec la création de la SEPA (Single Euro Payments Area) ainsi que le nouveau système de recouvrement (lisez également l'article qui lui est consacré à la page 12). Ces défis, affrontons-les avec le même enthousiasme et avec le même sens éprouvé d'une bonne collaboration!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Zimmermann', written in a cursive style.

Stephan Zimmermann, président du Conseil d'administration du Groupe Telekurs

LE PROFIL DE LA SEPA SE PRÉCISE

ClearIT: La Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) ont élevé la réalisation d'une SEPA au rang de projet le plus important dans les opérations de paiements grand public. À quoi ressemblera la concentration y afférente des infrastructures de paiement de l'UE?

Dr H.-J. Friederich: à mon avis, on parle beaucoup trop vite de concentration. Je n'entrevois pas obligatoirement une grande Clearing House à titre de solution européenne, à laquelle tous les intervenants devraient participer. De toute manière, une telle solution monopoliste serait assimilée à une contrainte par de nombreux pays, mettant aussi sur le carreau les forces vives du marché; certainement pas la bonne vision pour l'Europe de demain. Il va de soi que l'on devrait collaborer lorsqu'un processus est judicieux sur le plan économique. Je puis très bien m'imaginer une solution décentralisée, par exemple sous forme de plusieurs Clearing Houses européennes reliées entre elles. Parallèlement, des flux bilatéraux, notamment entre les grandes centrales de groupes bancaires, pourraient continuer à subsister. Les modèles éprouvés, établis dans quelques pays, voire à titre transfrontalier tels que l'Eurogiro des institutions postales, pourraient tout à fait continuer leur existence. Ma vision d'une SEPA implique une juxtaposition et ainsi la concurrence de systèmes de compensation. Recourir à la con-

trainte et agir contre la volonté des différents participants permettraient difficilement d'imposer cette idée. Il conviendrait plutôt de laisser à chaque institut la liberté de choix quant à son raccordement. Il est important que l'on facilite l'interopérabilité entre les différentes solutions. Toutefois, une norme collective s'impose une fois de plus ici. La question cruciale dans le développement d'un système collectif d'opérations de paiements européens est donc moins un impératif de centralisation des infrastructures que celui d'une norme en commun. SEPA deviendra réalité lorsque tous les intervenants seront disposés à exploiter une norme commune, la liberté de choix entre différentes infrastructures permettant entre autres la consolidation de l'ensemble.

Pas de subventions étatiques durables

La BCE souhaite traiter 50% au moins du volume transfrontalier en euro et une partie des paiements nationaux jusqu'à la mi-2004 dans une infrastructure paneuropéenne. Comment la réalisation des objectifs est-elle contrôlée et que se passe-t-il, à supposer que ces systèmes n'atteignent pas leur masse critique dans les temps prévus?

STEP2 est la seule infrastructure paneuropéenne existante permettant actuellement une consolidation. Bien entendu, cela ne signifie pas que

STEP2 doive rester la seule infrastructure de ce type. STEP2 a été évoqué puisque paraissant une institution neutre. La Bundesbank y participera aussi. Au-delà de ces considérations, un positionnement européen d'autres Automated Clearing Houses (ACH) nationales est parfaitement envisageable. STEP2 ou d'autres infrastructures paneuropéennes ne devraient pas être mis en œuvre simplement parce qu'il n'existe pas d'autre possibilité, mais bien parce que les participants y entrevoient un réel avantage en soi. Des tarifs incitateurs doivent être fixés dès le début pour atteindre la fameuse masse critique. De tels systèmes ne sauraient en aucun cas être durablement tributaires de subventions étatiques ou de banques centrales.

La compensation au jour le jour doit devenir réalité jusqu'à la fin 2007 pour l'infrastructure de paiement paneuropéenne (PE). Bien sûr, le terme «Automated Clearing House» ou ACH est fréquemment assimilé au processus Netting: comment cette notion est-elle compatible avec l'idée de PEACH, qui reprend déjà l'abréviation ACH dans son nom?

La compensation au jour le jour de paiements de masse entre les banques à travers un agent de règlement, par exemple la banque centrale, est monnaie courante aujourd'hui. Ce principe s'applique aussi bien à l'ACH qu'au clearing bilatéral entre les centrales des établissements de

Swiss Interbank Clearing



Le Dr H.-J. Friederich,
Deutsche Bundesbank,
s'entretient avec ClearIT.

L'Europe se rapproche insensiblement de l'objectif d'une zone d'opérations uniformisées de paiements, la Single Euro Payments Area (SEPA). L'un des objectifs est de traiter la moitié au moins du volume transfrontalier en euro jusqu'à la mi-2004 dans une infrastructure pan-européenne.

Dr H.-J. Friederich, responsable central du domaine Opérations de paiement de la Deutsche Bundesbank, prend position.

crédit, qui sont en majorité en Allemagne. Dans l'ACH, il y a effectivement et le plus fréquemment une compensation de soldes en fin de journée; il est donc fait appel au principe du Netting. Dans l'intérêt d'une réduction des risques et d'une meilleure utilisation de la trésorerie, je donne toutefois ma préférence à une compensation brute sans délai des sommes échangées. Le système RTGS est exploité à cet effet dans le clearing bilatéral allemand. La notion de «jour-même» a aussi une signification plus étendue si l'on prend en considération la durée totale d'un paiement en intégrant les clients bancaires. Une exécution le même jour des opérations de paiements de masse constitue plutôt l'exception dans ce domaine. Les clients bancaires

qui souhaitent impérativement l'exécution d'un paiement le même jour doivent s'acquitter d'une taxe spéciale. Le traitement intervient alors en dehors des processus batch communs dans le système RTGS. Pour les paiements de masse, plusieurs jours s'écoulent fréquemment encore entre ordre et la comptabilisation d'entrées de paiement chez le bénéficiaire. Une tendance de réduction de la durée peut toutefois être observée de manière générale en Europe. Auprès de la Bundesbank, nous compensons entre les banques normalement des paiements déclenchés le jour précédent par le client. Les paiements sont remis par les banques le plus souvent la veille encore, mais aussi de plus en plus peu avant l'écriture de compensa-

tion. Les opérations de paiements de masse et le processus RTGS se rapprochent ainsi sensiblement en matière de durée, tout en se différenciant dans la priorité et le processus d'exécution.

Les systèmes RTGS nationaux doivent devenir superflus

Dans différents pays d'Europe orientale, des systèmes RTGS sont actuellement mis sur pied en vue d'une adhésion future à l'UE et d'une participation à l'Union économique et monétaire. Dans quelle mesure ceci est-il compatible avec un concept TARGET 2 en tant que plate-forme partagée?

BIOGRAPHE SUCCINCTE

Dr H.-J. Friederich est le responsable central à la Deutsche Bundesbank des domaines d'opérations de paiements, tenue des comptes, traitement d'opérations de négoce sur dépôts. Après son apprentissage et des études avec doctorat, il a pratiqué quelque temps dans le secteur bancaire privé, optant ensuite pour la carrière de fonctionnaire auprès de la Bundesbank. Il y a endossé différentes fonctions, principalement dans les domaines de l'organisation et des opérations de paiement, incluant également la collaboration avec les établissements de crédit et les banques centrales étrangères au niveau du Groupe des Dix et de l'UE. Il est représentant de la Bundesbank dans le PSSC (Payment and Settlement Systems Committee) auprès de la Banque centrale européenne.

Votre question éveille un sous-entendu plutôt critique. Je l'entreviens aussi de manière critique. Dans l'UE, il convient à mon avis de ne pas agir à la légère sur le plan monétaire. Il est clair que la question d'un système RTGS national est toujours une affaire prononcée de prestige. Vient s'y ajouter le fait qu'aucun des partenaires ne veut se retrouver en position inférieure en cas d'adhésion à l'UE. Le concept d'une plate-forme partagée rend effectivement superflue la constitution de systèmes nationaux pour paiements à montants élevés. Le concept s'appuie sur la philosophie d'une seule technologie pour tous, et ainsi d'un seul investissement. Au-delà de ces considérations, TARGET 2 vit du fait qu'il soit utilisé, et cela par tous. Des efforts ont été consentis entre-temps

pour augmenter auprès des banques centrales, tant à l'ouest qu'à l'est, l'acceptation de processus collectifs sur la base d'une technologie commune. Comme j'ai pu l'observer, les banques sont plutôt positives. Elles attendent avec raison des coûts plus bas et une qualité de prestations plus élevée. Cela bouge donc dans ce domaine. Comme la confiance est croissante en faveur du concept, il ne vaut plus la peine d'investir dans de nouveaux systèmes dans les pays candidats à l'adhésion. La situation actuelle reflète en quelque sorte les problèmes de nombreuses discussions, lorsqu'il convient de séparer les sujets politiques des conclusions technico-économiques.

Toute solution sans surveillance de l'UE serait malvenue

À l'ère d'une mise en réseau mondiale, une question se pose: une infrastructure de compensation de paiements en euro doit-elle être située au sein de l'UE?

L'externalisation technique de processus de traitement dans d'autres pays peut aujourd'hui être considérée comme la norme. La technique fait fi des frontières et la réalité de la division mondiale du travail ne peut être niée. Des effets de synergie en résultent, ce qui est judicieux sur le plan économique. SWIFT en est l'exemple typique. En ce qui concerne la surveillance bancaire, il conviendrait de tolérer de telles applications dans la mesure où le contrôle fonctionnel peut être exercé.

Ceci est par exemple le cas pour le système euroSIC suisse, une solution parvenue à maturité sur le plan technique. Le gestionnaire du système euroSIC, la SECB Swiss Euro Clearing Bank, est soumis au contrôle bancaire allemand et de ce fait au contrôle de l'UE. La Bundesbank peut faire usage de ses possibilités de contrôle bancaire envers la SECB. La combinaison de gestionnaire de système à Francfort et de technologie exigeante à Zurich a été une révélation pour bon nombre d'intéressés. J'appuie cette solution sans réserve. Par contre, je rejette les solutions dites Off-shore. J'entends par là des systèmes euro exploités par des unités opérationnelles complétées par des gestionnaires de système se soustrayant entièrement au contrôle d'organes de l'UE. La question de la surveillance et du contrôle devrait aussi jouer un rôle important dans le choix du site accueillant TARGET 2. La souveraineté y joue un certain rôle, mais la sécurité pour les exploitants est tout autant d'importance.

Interview: Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA, christian.schwinghammer@sic.ch

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Vous trouvez différents documents complémentaires sur le site Internet de la Deutsche Bundesbank (www.bundesbank.de).

5^{ÈME} ANNIVERSAIRE D'euroSIC/SECB – UNE HISTOIRE À SUCCÈS DES BANQUES SUISSES

Jörg Auer, président du Conseil d'administration de la SECB dès sa fondation, dresse une rétrospective depuis l'idée d'un système RTGS en euro jusqu'à l'acceptation complète d'euroSIC.

En 1996: l'introduction de la nouvelle monnaie, l'euro, devient une certitude en Suisse. Des échéances définitives sont fixées et une planification coordonnée des démarches des différents États de l'UE est publiée. De sombres nuages se profilent à l'horizon pour les opérations de paiements transfrontaliers des banques suisses. L'heure de l'isolation a-t-elle sonné pour notre pays? Des pénalisations massives pour la place financière et les entreprises orientées vers l'exportation se précisent-elles? Les déductions élevées de frais dans le domaine du pour mille deviendront-elles la norme?

Ceci était la toile de fond lorsque je me promenais avec Fritz «Itzi» Klein (ancien responsable du trafic des paiements chez CS) ce soir du 8 août 1996, avant un dîner à la NatWest Bank à Londres à l'occasion d'une rencontre de l'«Operational Feasibility Working Group» de l'actuel CLS. L'euro était dans toutes les bouches. Des possibilités de solutions étaient alors évoquées, s'étendant du Correspondant Banking jusqu'à l'extension de l'ABE, l'instance de compensation d'alors pour l'écu. «Itzi» eu alors ce trait de génie: pourquoi ne pas recourir à un second SIC en euro, en exploitation parallèle? La Banque nationale suisse (BNS) pourrait entretenir un compte en euro auprès de la BCE et se raccorder directement au système TARGET. Ou devrions-nous nous-même fonder notre propre banque dans la zone euro?

La situation évolue

L'idée commençait à germer, mais le chemin serait plutôt caillouteux, avec de nombreux obstacles politiques. Le groupe de travail d'alors, appelé TAPS (Comité technique Payment Systems) a considéré différentes variantes le 1er novembre 1996, pour ensuite décider d'organiser un atelier euro. Il se déroula les 22 et 23 janvier 1997 à Dürnten dans l'Oberland zurichois. On y constata que la BNS ne pourrait participer qu'à titre subsidiaire. Pour résoudre la question épineuse de «Governance», il a alors été décidé de créer un groupe de travail «Opérations de paiements en euro des banques suisses» sous la direction de Stephan Zimmermann. Comme le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) traitait déjà intégralement la problématique de l'euro, la subordination du groupe de travail à celle-ci représentait une solution judicieuse.

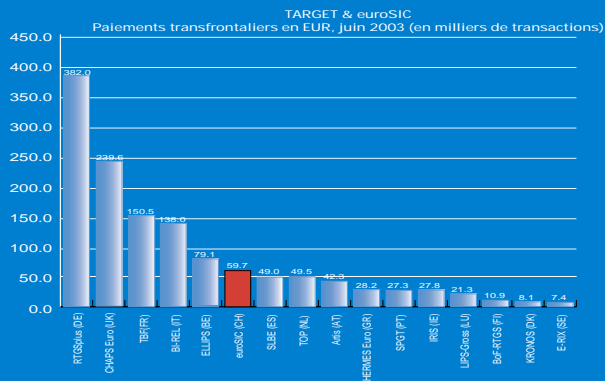
Les travaux ont rapidement progressé, et en mai 1997, une organisation de projet à plein temps s'occupa des projets partiels euroSIC et SECB. La question de l'emplacement de la SECB donnait déjà



Swiss Interbank Clearing à Zurich a donné le 16.12.1998 le feu vert à la production d'euroSIC: Georg Kramer, alors président du Comité de Direction de Telekurs, André Bamat, CEO Swiss Interbank Clearing et Horst W. Sander, directeur de la SECB.



Le 16.12.1998 n'a pas été que le jour de naissance d'euroSIC. La «mascotte» de la SECB, Sandy, y a vu le jour. Walter Stey, directeur de la SECB, dévoile le cadeau de Telekurs à la SECB.



euroSIC – numéro 6 en Europe

ample matière à discussion à l'époque: Francfort ou plutôt Paris?

La décision de réalisation fut prise lors de la séance du Conseil d'administration de l'ASB du 4 septembre 1997, avec la participation de Messieurs Hasenfratz (ZKB), Cabiavalletta (UBS), Ospel (SBS) et Doerig (CS). Extrait du procès-verbal de la séance:

«Le Conseil d'administration approuve les demandes de création d'une Swiss Euro Clearing Bank avec siège à Francfort. Cette entité doit être entièrement la propriété des banques suisses et sera responsable de l'exploitation, de la gestion de liquidités et de la surveillance du système euroSIC en Suisse.

Le Conseil d'administration de SIC SA devra faire office d'organe de contrôle et de décision pour le projet, et jusqu'à sa fondation, celui de Telekurs Payserv SA. Monsieur Dr Kramer est chargé de la direction du projet.»

Le développement a ainsi pu démarrer rapidement. Après la constitution d'un Comité de pilotage, la SECB à Francfort a été fondée en février 1998 avec un capital de 15 mio DM. De nombreuses difficultés ont dû être surmontées et des solutions pragmatiques trouvées pour le développement du système euroSIC et pour toutes les autorisations en Allemagne.

Le succès s'est révélé avec la mise en service selon les plans le 4 janvier 1999. Cette même année, PostFinance s'est encore ralliée à la SECB avec 25% de participation, disposant ainsi, à l'instar de Telekurs Holding, UBS et CSFB, d'une part du capital de 2,3 mio EUR.

Et aujourd'hui?

Le système a fait ses preuves et est arrivé à maturité durant ces cinq dernières années. euroSIC est devenu un système d'une fiabilité élevée. Les volumes de transaction ont augmenté continuellement au fil des années. Aujourd'hui, euroSIC est le numéro 6 parmi les 16 systèmes RTGS en euro existants, si l'on se réfère au nombre de transactions transitant par TARGET.

La SECB œuvre également avec un grand succès dès le début. Un dividende de 5% a pu être versé pour la première fois aux actionnaires pour l'exercice 2000. Ce chiffre a passé entre-temps à 10%.

La solution choisie a permis à toutes les banques suisses d'accéder avantageusement à l'Euroland. Pas tous les concurrents de l'Euroland ne l'auront acceptée si facilement au début. Des enquêtes ont été demandées et menées tambour battant par la Banque centrale européenne. Tous les attermoissements du début se sont tus, et le système a depuis trouvé sa pleine acceptation en Suisse et à l'étranger.

Ma rétrospective me donne une bonne impression également pour le futur. euroSIC avec la SECB a démontré que des solutions interbancaires sont toujours possibles en Suisse, même confrontées à un environnement complexe. La réalisation du système a été le fruit d'une décision très courageuse à l'époque, et la mise en œuvre ciblée et rapide est un exemple de projet à suivre. Ce genre de collaboration est l'un des points forts de notre place financière suisse. Nous devons le maintenir pour être capables à l'avenir également de maîtriser avec succès d'autres défis d'importance.

Jörg Auer,
UBS SA,
joerg.auer@ubs.com

SECB – Ô TEMPS, SUSPENDS TON VOL ...

En décembre 1997, j'ai accepté le défi de fonder la SECB pour ainsi dire «en rase campagne», en tant qu'élément essentiel de la plate-forme commune, euroSIC. Douze mois plus tard, à temps pour le lancement de l'euro, la banque devait être opérationnelle et à disposition de la place financière suisse implantée dans l'Euroland, avec une partie de pilotage pour euroSIC et une partie transfrontalière, elle devait gérer euroSIC et les interfaces de paiement avec l'UE.

Et aujourd'hui, 5 ans après?

... la roue tourne.

Il est donc temps de se rappeler

- ... de la confiance illimitée des Conseils d'administration responsables de la SECB, du Credit Suisse, de Telekurs et UBS accordée à une équipe de tout juste 12 personnes, pour maîtriser cette tâche ambitieuse et risquée, dans un laps de temps très court; nous nous connaissions à peine! C'était compter sans la présence d'une solide équipe SECB: mon collègue à la direction, qui vint peu de temps après moi, et l'équipe restante qui nous a rejoint six ou trois mois seulement avant le lancement de l'euro, apportant un bagage compact d'expériences professionnelles dans les opérations de paiements internationaux. Chacun était soumis à une énorme pression pour maîtriser

en peu de mois le mode de fonctionnement de systèmes complètement nouveaux et les adapter aux besoins d'euroSIC. La persévérance et la flexibilité étaient les qualités les plus demandées durant cette période. L'une des clés du succès aura certainement résidé dans le fait qu'il s'agissait en majorité d'une équipe rodée de «vieux camarades», qui travaillaient depuis de nombreuses années déjà avec moi et sans lesquels je n'aurais jamais accepté cette gageure.

- ... du premier jour de clearing en euro le 4 janvier 1999 et le soulagement de constater que l'édifice euroSIC/SECB tournait selon les plans et sans anicroche; d'autres systèmes de clearing en euro connaissaient quelques problèmes dans ce même contexte.

- ... de l'excellente collaboration avec les collègues de Telekurs/Swiss Interbank Clearing, qui s'est maintenue jusqu'à ce jour. De nombreuses amitiés ont entre-temps vu le jour. Il convient bien entendu de mentionner les collabora-

trices et collaborateurs des instituts financiers suisses, avec lesquels nous avons eu le plaisir de travailler dans différents comités, ne nous laissant jamais laisser entendre que nous n'étions «pas suisses comme eux». La notion de projet co-opératif et de réalisation en commun a trouvé sa pleine consécration ici.

- ... des participants euroSIC qui par leurs souhaits et suggestions ont contribué de manière remarquable à la qualité actuelle d'euroSIC/SECB: un ensemble réussi, reconnu de manière générale dans les milieux des systèmes de compensation en euro.

Il est certainement permis de faire montre d'un peu de fierté face à ce qui a été réalisé. Il reste à souhaiter que cette base de confiance en commun trouve sa continuation indéfectible. Je suis persuadé que nous pourrions alors fêter aussi nos dix ans d'existence, au défi d'un contexte de plus en plus difficile.

Horst W. Sander, SECB
horst.sander@secb.de



L'équipe SECB de la première heure (à partir de la gauche): Walter Stey, Susanne Eis, Horst W. Sander, Angelika Roth, Horst Winter

LE SYSTÈME euroSIC

La brève esquisse ci-après sur l'avènement et le fonctionnement d'euroSIC démontre que les banques suisses et le Groupe Telekurs sont parvenus de manière remarquable à créer la liaison entre la zone euro et le système national d'opérations de paiement.

Le mandat de l'Association suisse des banquiers donné lors sa séance du Conseil d'administration (CA) du 4 septembre 1997 à celui du Groupe Telekurs était le suivant: «Mise sur pied et exploitation d'un second système SIC pour paiements en euro et réalisation du raccordement de celui-ci au système de paiement européen TARGET». Le CA précise dans ses dispositions d'exécution que l'accès aux systèmes de paiements européens doit être rendu possible par une passerelle informatique dans un second temps, et que le système doit être conçu de manière à pouvoir le relier plus tard à la Banque

nationale suisse (BNS), dès que le «raccordement euro» requis y sera installé. Un comité de pilotage euroSIC (CP euroSIC) est désigné comme instance suprême de mise en œuvre, avec Stephan Zimmermann comme président, dans lequel les trois grandes banques (SBS, UBS, CS), la BNS, les banques régionales et Telekurs sont représentées. Le groupe de projet subordonné au CP euroSIC est constitué en majeure partie de futurs cadres de Swiss Interbank Clearing SA fondée le 1er janvier 1998. Deux niveaux du projet sont gérés en parallèle: d'une part la réplique technique de SIC avec l'implémentation des

fonctions supplémentaires et d'autre part la mise sur pied de SECB Swiss Euro Clearing Bank GmbH à Francfort.

Sans détour vers l'Euroland

euroSIC est mis en service le 4 janvier 1999, avec le lancement de l'euro, en tant que Real Time Gross Settlement System (RTGS). Il est raccordé dès le début aux systèmes d'opérations de paiements européens et permet la gestion de trésorerie en euro des banques suisses. Plus de 120 instituts financiers font appel aux prestations d'euroSIC.

La première journée d'information sur euroSIC s'est tenue le 16.4.1998 dans l'enceinte du Technopark. 100 à 200 personnes étaient attendues – plus de 500 vinrent. Depuis la gauche: Andreas Galle, Swiss Interbank Clearing, Horst W. Sander, SECB, et Georg Kramer, Telekurs.



Swiss Interbank Clearing

La SECB en tant que banque universelle allemande assure à travers le système RTGS^{plus} un raccordement d'euroSIC à TARGET. La place financière helvétique est dès lors en mesure de traiter les paiements transfrontaliers en euro à des conditions analogues aux États de l'UE. Ce système permet de transmettre à des instituts suisses des paiements provenant des systèmes européens via TARGET, donc de manière très simple par le RTGS national respectif. euroSIC compense les paiements le même jour encore. La nécessité d'entretenir des relations avec des banques correspondantes européennes ne s'impose plus. La SECB devient le point de contact exclusif des banques suisses dans la zone euro.

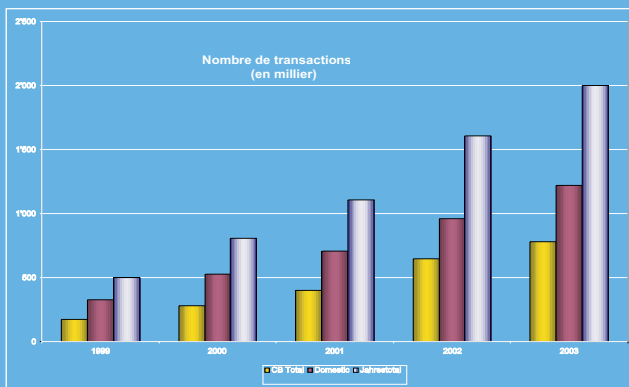
La majorité des transactions est constituée par des paiements dits de clients, transmis par des entreprises ou des particuliers via les instituts financiers suisses. Le système est également ouvert aux paiements interbancaires, par exemple les transferts pour des transactions en devises ou des acheminements de couverture pour des affaires de marché monétaire. Les paiements provenant

d'opérations de titres comprennent les paiements de SIS SEGA^{INTERSETTLE} résultant du traitement de transactions sur valeurs mobilières, du négoce de dérivés à l'Eurex ainsi que des opérations Repo.

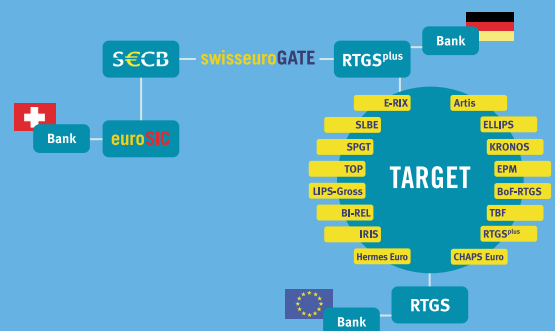
L'exploitation et le développement d'euroSIC sont assurés par Swiss Interbank Clearing SA; la SECB surveille le système et assume le pilotage des liquidités en tant que Settlement Agent. Les participants entretiennent un compte de virements auprès de la SECB et disposent ainsi automatiquement d'un compte de compensation dans le système euroSIC. Les comptes de compensation des instituts financiers sont alimentés en liquidités par les comptes de virements ouverts auprès de la SECB. L'ensemble de l'avoir existant auprès de la SECB est transféré le matin sur le compte de compensation ouvert dans euroSIC, une liquidité suffisante étant ainsi à disposition dans le système de compensation. Par analogie, les avoirs restants sont transférés le soir depuis les comptes de compensation sur ceux de la SECB. Les banques participantes peuvent

entrer des ordres 24 heures sur 24, de même que recevoir des paiements compensés. Il s'agit ainsi de l'unique système en euro en service 24 heures sur 24. Les paiements sont traités à titre définitif et irrévocable, pour autant que la couverture suffise sur les comptes de compensation. Par analogie au modèle appliqué aux francs suisses, les paiements peuvent recevoir des codes de priorité permettant un pilotage efficace de la trésorerie. La SECB met aussi à disposition des participants des facilités de crédit intrajournalier ou «over-night» pour la compensation des liquidités, moyennant le dépôt de sûretés sous forme de papiers-valeurs en nantissement. Les critères pour accorder des crédits respectent scrupuleusement ceux de la BCE. De plus, les avoirs des banques existant sur les comptes en euro ouverts auprès de la SECB sont rémunérés en intérêts.

André Bamat,
Swiss Interbank Clearing SA,
andre.bamat@sic.ch



euroSIC enregistre pour 2003 un taux de croissance de 25%; en 5 ans, il a traité un total de 6 millions de transactions, dont quelque 2,3 millions dans le domaine transfrontalier.



L'accès d'euroSIC à TARGET

LSV RELOOKÉ

Le feu vert à une réorientation du système de recouvrement direct (LSV) des banques suisses a été donné au début de 2002. De nombreux entretiens entre les instituts financiers suisses ainsi qu'une analyse de marché ont montré la voie vers une solution plus moderne et plus efficiente de ce système électronique d'opérations de paiements. Partant des besoins des débiteurs et bénéficiaires de nombreuses activités en résulteront pour 2004 et permettront en 2005 la mise en service de la nouvelle plate-forme LSV.

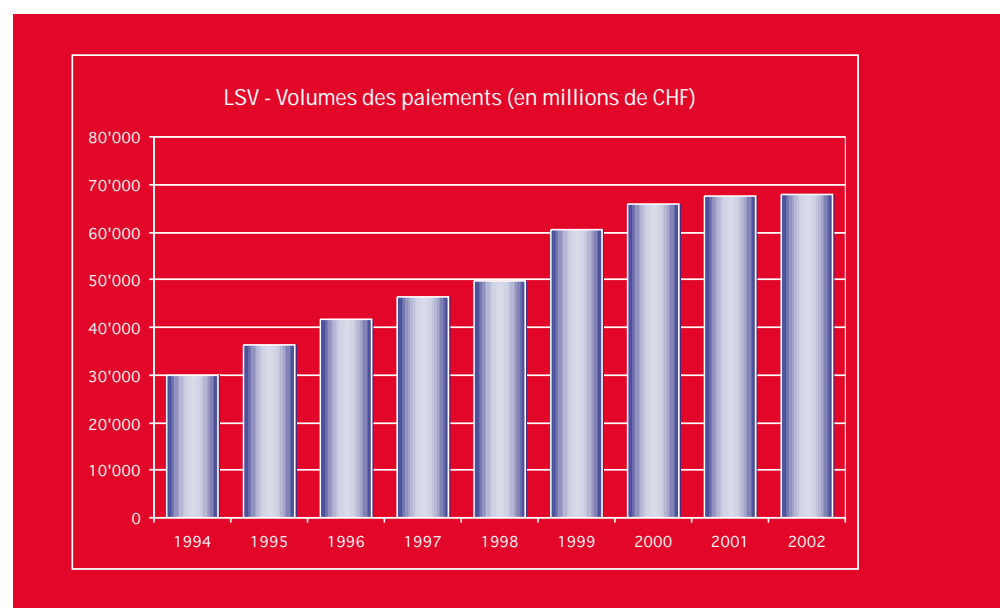
Telekurs exploite depuis la fin des années 70 le système de recouvrement direct dit LSV sur mandat des banques suisses. Cette variante de paiement de factures répétitives n'a suscité au départ qu'un intérêt mitigé de la part des débiteurs, le Suisse traditionnel étant habitué jusqu'alors à décider lui-même du moment de paiement de ses factures. Grâce à un travail approfondi d'information déployé par les banques et Telekurs, les préjugés envers le recouvrement de créances par le bénéficiaire ont pu être rapidement atténués. Résultat: LSV rencontre une popularité croissante.

Les chiffres d'affaires toutefois ont stagné ces dernières années. Ceci est moins dû à l'acceptation manquante du système qu'au fait que le processus LSV n'a guère été optimisé depuis son introduction, et encore moins adapté aux besoins changeant du marché. Le Conseil d'administra-

tion de Swiss Interbank Clearing en a tenu compte en chargeant un comité, en début de 2002, de soumettre le LSV à une appréciation de fond. Ce comité composé de représentants des banques suisses, de PostFinance, de la Banque nationale suisse et de Swiss Interbank Clearing, a

défini en l'espace d'une année les conditions-cadres permettant une relance prometteuse du LSV.

Le traitement LSV est actuellement effectué séparément du système SIC. Après livraison d'un ordre de recouvrement par le bénéficiaire, sa banque



doit autoriser l'ordre en question par une interface séparée. L'autorisation ayant été donnée, les transactions peuvent être transmises pour traitement subséquent. En fin d'après-midi du jour-valeur anticipé, les transactions sont condensées et transmises au système SIC pour compensation. Pour assurer la comptabilisation des différentes notes de recouvrement sur les comptes des clients, les transactions sont livrées après leur compensation aussi bien à la banque du bénéficiaire qu'à celle du débiteur.

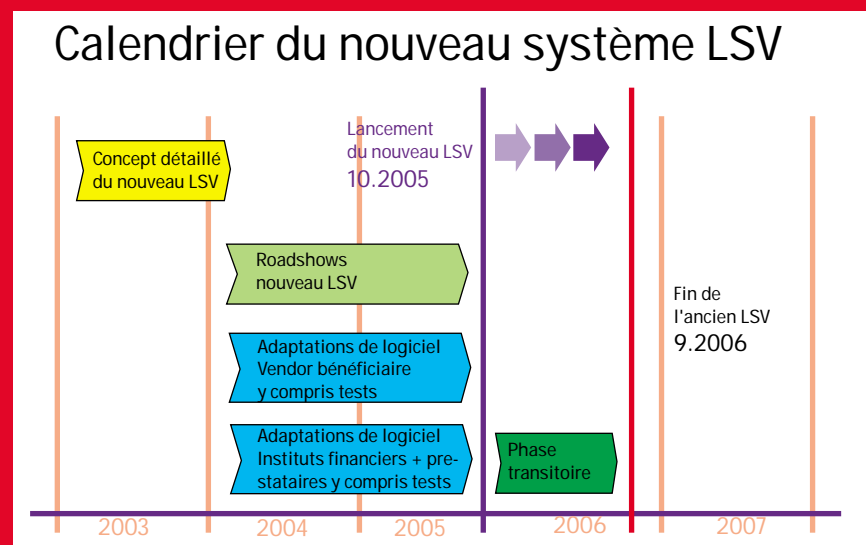
Les notes de débit en retour, une entrave

Dans le processus actuel, la banque du bénéficiaire décide donc de l'exécution d'un ordre LSV. Il peut toutefois arriver que la banque du débi-

teur, après réception du débit, ne puisse pas passer l'écriture sur le compte du débiteur, par exemple du fait d'un défaut d'autorisation du débiteur ou par manque de couverture financière. Confrontée à un tel cas, la banque du débiteur est contrainte d'effectuer un retour de recouvrement; cette note de débit en retour se déroule indépendamment du système LSV. Elle est formulée sous forme écrite ou par message SWIFT. Si la communication parvient dans les délais impartis à la banque du bénéficiaire, un paiement SIC ordinaire est déclenché. Un tel retour de note de débit occasionne des charges disproportionnées pour tous les intervenants, culminant chez le bénéficiaire dans la réouverture d'un poste comptable déjà bouclé.

Pour concevoir la nouvelle procédure LSV aussi bien selon les vœux des instituts financiers que de leurs clients, une étude de marché a été effectuée durant le 1er semestre 2003 avec un millier de débiteurs et 40 bénéficiaires importants (résultats sur www.lsv.ch). Les caractéristiques suivantes ont été définies en vue de la conception d'un nouveau processus LSV, ceci conjointement avec les résultats tirés des différentes séances de comité:

- **Simplification du processus de création de l'autorisation de débit**
Si un débiteur souhaite payer ses factures par LSV, une autorisation de débit doit d'abord être signée en faveur du bénéficiaire. Cette autorisation de débit doit être établie sous forme écrite; elle est



conservée aujourd'hui auprès de la banque du débiteur. Selon le schéma actuel, la création exige passablement de temps, puisque toutes les parties sont incluses dans le processus de création. Différentes variantes de simplification du processus sont examinées actuellement.

- **LSV seulement «avec droit de contestation»**

Le LSV est actuellement proposé sous deux formes: avec ou sans droit de contestation. Le droit de contestation permet au débiteur de révoquer le débit dans les 30 jours, sans indication de motif. Durant la phase de planification portant sur le remaniement conceptuel du produit LSV, il était rapidement devenu clair de ne proposer que l'une des variantes à l'avenir. L'étude de marché a nettement confirmé l'idée que le droit de contestation soit l'élément décisif d'acceptation par le débiteur.

- **Livraison avant compensation**

Après la validation des transactions LSV livrés, celles-ci sont livrées à la banque du débiteur pour vérification; leur livraison a lieu dans les trois jours avant la date-valeur. À la date-valeur la banque du débiteur décide si le débit peut être effectué ou non. Si la vérification aboutit, la banque du

débiteur déclenche une transaction SIC en faveur de la banque du bénéficiaire. Par cette livraison préliminaire, davantage de responsabilité est conférée à la banque du débiteur dans le processus LSV, puisqu'elle peut désormais décider de l'exécution ou non de la note de recouvrement. Les retours de notes de recouvrement pour des motifs techniques bancaires (par exemple une couverture manquante) peuvent être évités ainsi.

- **Comptabilité des écritures en suspens auprès du bénéficiaire**

Le crédit en compte d'entrées LSV auprès du bénéficiaire a lieu aujourd'hui sous forme de crédit total sans avis des transactions individuelles; cette situation ne permet pas l'intégration de LSV dans une comptabilité d'écritures en suspens. Il est prévu de munir les transactions LSV d'un numéro de référence distinct, créé par le bénéficiaire, par analogie au BVR, le système de bulletins de versement avec numéro de référence. La banque du bénéficiaire peut, après l'entrée des paiements sur le compte du client, effectuer une bonification groupée avec avis des transactions individuelles. Dans la comptabilité débiteurs du bénéficiaire, il y a compensation automatisée des écritures en suspens sur la base des numéros de références LSV.

Les étapes de l'an prochain

Les différents groupes de travail élaborent actuellement un concept de détail qui sera présenté pour ratification au Conseil d'administration de Swiss Interbank Clearing SA en mars 2004. La réalisation technique au niveau de Swiss Interbank Clearing, y compris la phase de test et pilote, aura lieu durant le second trimestre 2004 déjà, permettant de donner lors du 3ème trimestre 2005 le feu vert à la migration du système. Le second trimestre 2004 est aussi placé sous le signe d'information approfondie aux instituts financiers, aux participants LSV et aux maisons de logiciels, par des circulaires et Roadshows sur les modifications ainsi que sur le processus de migration. Grâce à ces mesures de communication précoces et ciblées, les intervenants concernés pourront mettre à disposition les moyens nécessaires dans la phase de budgétisation pour l'année suivante. Afin de garantir un passage sans problème et convivial à la nouvelle plate-forme, une exploitation parallèle des deux processus est prévue, s'étendant sur 12 mois; l'exploitation du système LSV actuel sera suspendue à fin 2006.

Roman Locher, Juan Bret,
Dave Brupbacher,
Swiss Interbank Clearing,
pm@sic.ch

LIVRAISON DANS miniSIC VIA payCOM^{web}

Lors de l'exercice miniSIC 2003, payCOM^{web} a été exploité comme nouveau canal de livraison. La banque privée Maerki Baumann & Co. AG a pu transmettre en tant que premier participant SIC tous ses paiements sans problème dans miniSIC via Internet.

Cette nouvelle possibilité pour livrer des fichiers de transactions SIC répond aux besoins et exigences des participants SIC. Il est ainsi possible aux instituts financiers, en présence d'éventuels problèmes de SIC, de transmettre leurs données de manière économique et sûre et d'en assurer un traitement conforme à leur date-valeur. Le processus dispendieux d'établissement de supports de données et de transmission par courrier est ainsi superflu. Du temps précieux est ainsi économisé. La technologie utilisée a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises. L'authentification a lieu par SmartCard (clé de 1024 bits) et la liaison est protégée par SSL (HTTPS). Les fichiers comportant les transactions SIC sont transmis par mécanisme de téléchargement sur le serveur payCOM^{web}. L'application est volontairement simple pour pouvoir être mise en œuvre rapidement et simplement en cas d'urgence, c'est-à-dire lors de l'engagement de miniSIC. Après leur transmission, ces fichiers sont traités de la même façon que ceux livrés par supports de données. D'autres intéressés seront connectés lors de la prochaine phase. L'utilisation comme solution de backup pour les banques est examinée actuellement.



Jack Hertach,
Maerki Baumann & Co. AG

Qu'est-ce que miniSIC ?

Tous les participants du système SIC doivent être en mesure de participer au système dit miniSIC. miniSIC est une procédure d'urgence utilisée si le système SIC devait tomber en panne. Un tel cas n'est toutefois jamais survenu en 16 ans d'exploitation. Néanmoins, des exercices miniSIC sont effectués une fois par année, pour s'assurer que tous les participants directs au système SIC soient en mesure de respecter les procédures définies en cas de crise.

«En tant que banque de la place de Zurich, la distance géographique entre notre établissement et Swiss Interbank Clearing n'est certes pas un problème. payCOM^{web} nous permet toutefois d'être encore plus rapidement en mesure de livrer de manière sûre des données dans miniSIC. payCOM^{web} est une méthode idéale pour prévenir des problèmes de délais dans un cas miniSIC.»

Paul Sutter,
Swiss Interbank Clearing SA,
paul.sutter@sic.ch



Le stand partagé en commun par Swiss Interbank Clearing, Telekurs Financial et SIS SEGAINTERSETTLE à la Sibos 2003 à Singapour.

IMPRESSUM

ÉDITEUR

Swiss Interbank Clearing SA, Hardturmstrasse 201,
CH-8021 Zurich

COMMANDES/FEED-BACK – ClearIT@sic.ch

ÉDITION – N° 18 – Décembre 2003

Paraît régulièrement

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et
en français (400 exemplaires) ainsi qu'en
anglais (seulement sous forme électronique sur www.ClearIT.ch)

ÉQUIPE DE RÉDACTION

André Bamat, directeur, Swiss Interbank Clearing SA, Susanne Eis, SECB Swiss
Euro Clearing Bank GmbH, Ruth Furter, PostFinance, André Gsponer,
Enterprise Services SA, Beat Härry, Credit Suisse, Bruno Kudermann,
rédacteur en chef, Swiss Interbank Clearing SA, Ulrich Merz, UBS SA,
Christian Schwinghammer, Swiss Interbank Clearing SA

TRADUCTIONS

français: Word + Image, anglais: HTS

PRÉSENTATION – Mirjam Steiner Werbeagentur

IMPRESSION – Service des documents Telekurs

CONTACTS

Centrale SIC +41 1 279 4200,
Centrale euroSIC +41 1 279 4700,
Gestion de produits +41 1 279 4747,
Centrale SECB +49 69 97 98 98 0,
Customer Service SECB +49 69 97 98 98 35

**Vous trouverez d'autres informations sur les
systèmes suisses de trafic des paiements sur
le site Internet www.sic.ch ou www.secb.de**